



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 avril 2005)

I. Introduction

1. Dans sa lettre du 31 mars 2005 (S/2005/220), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé de dépêcher en Haïti du 13 au 16 avril 2005 une mission présidée par M. Ronaldo Mota Sadenberg, Ambassadeur du Brésil. Après des consultations entre les membres du Conseil, il a été convenu (voir S/2005/235) que la mission serait composée de manière suivante :

- M. Ronaldo Mota Sardenberg (Brésil), Ambassadeur, chef de la mission
- M. Abdallah Baali (Algérie), Ambassadeur
- M. César Mayoral (Argentine), Ambassadeur
- M. Joël W. Adechi (Bénin), Ambassadeur
- M. Wang Guangya (Chine), Ambassadeur
- M. Lars Faaborg Andersen (Danemark), Ambassadeur
- M. Jean-Marc de La Sablière (France), Ambassadeur
- M^{me} Alexandra Papadopoulou (Grèce), Ministre conseillère
- M. Shinichi Kitaoka (Japon), Ambassadeur
- M. Lauro L. Baja, Jr. (Philippines), Ambassadeur
- M. Gheorghe Dumitru (Roumanie), Ambassadeur
- M. Andrey I. Denisov (Fédération de Russie), Ambassadeur
- M. Adam Thomson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Ambassadeur
- M. Augustine P. Mahiga (République-Unie de Tanzanie), Ambassadeur
- M^{me} Anne W. Patterson (États-Unis d'Amérique), Ambassadrice

2. Le mandat de la mission figure à l'annexe au présent rapport.



II. Activités de la mission

3. Le Conseil de sécurité a dépêché sa mission en Haïti au moment où s'y trouvait (du 12 au 16 avril) le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social. Certains entretiens ont eu lieu en commun, en fonction du mandat respectif de chaque organe.

4. La mission était le signe éloquent de l'intérêt que le Conseil de sécurité porte à la crise que traverse Haïti et à la nécessité d'une intervention immédiate mais aussi de solutions à long terme face aux nombreux problèmes qui assaillent le pays et sa population.

5. La mission s'est rendue à Port-au-Prince, la capitale et dans les villes de Cap-Haïtien et Gonaïves. Dans la capitale, elle a rencontré le Président par intérim, Boniface Alexandre; le Premier Ministre par intérim, Gérald Latortue; la Ministre de la culture et de la communication, Magalie Comeau-Denis; le Ministre de l'intérieur, George Moïse; le Ministre de la jeunesse et des sports, Paul Berne; le Directeur de Cabinet, Jean-Robert Noël; et le Directeur général de la Police nationale haïtienne, Léon Charles.

6. La mission a d'autre part rencontré des membres du Conseil électoral provisoire, des représentants des partis politiques et des personnalités de la société civile.

7. À Cap-Haïtien, la mission a rencontré des personnalités religieuses et politiques – l'archevêque de Cap-Haïtien, Hubert Constant; le délégué du département du Nord, Wilbert Joseph; le maire, Fleurant Aspil – et entendu des exposés de membres du personnel civil et militaire et de la police civile de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et du Programme alimentaire mondial. À Gonaïves, elle a rencontré le délégué du département de l'Artibonite, Élie Cantave et le Directeur départemental de la Police nationale haïtienne, Joseph Gaspard Hyppolite ainsi que des membres du personnel civil et militaire et de la police civile de la MINUSTAH.

8. À Port-au-Prince, la mission a rencontré des membres du Groupe restreint présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général Juan Gabriel Valdés et composé du Représentant spécial adjoint principal, Hocine Medili; du Représentant spécial adjoint, Adama Guindo; du commandant de la Force, le lieutenant-général Augusto Heleno Ribeiro Pereira; et de représentants d'organisations régionales et sous-régionales (Organisation des États américains, Équipe spéciale de la Communauté des Caraïbes pour Haïti, Commission européenne), d'institutions financières internationales (Banque interaméricaine de développement, Fonds monétaire international et Banque mondiale) et de diverses autres parties intéressées importantes (Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, France, Mexique).

9. De plus, la mission a rencontré de hauts fonctionnaires de la MINUSTAH, à savoir le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Valdés; le Représentant spécial adjoint principal, M. Medili; le Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident, M. Guindo; le commandant de la Force, Ribeiro Pereira; le chef de la police, David Beer; des spécialistes des affaires politiques, de l'assistance électorale, des affaires civiles, des droits de l'homme, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de l'égalité entre les sexes, de la protection de

l'enfance, des affaires humanitaires et du VIH/sida; des commandants de contingent et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Représentant spécial du Secrétaire général a accompagné la mission pendant sa tournée.

10. C'était la première fois que le Conseil de sécurité envoyait une mission en Amérique latine ou aux Caraïbes.

III. Constatations de la mission

Contexte général

11. La mission a constaté que la quasi-totalité des acteurs nationaux, quelle que soit leur orientation politique, étaient conscients qu'Haïti traversait une profonde crise politique, économique et sociale. Tout en se félicitant de l'intérêt et de l'attention que la communauté internationale portait au pays, certains interlocuteurs se sont dits frustrés qu'Haïti ait une fois encore besoin d'en appeler à l'aide internationale comme l'illustre particulièrement bien le dilemme né de la nécessité de faire venir des soldats étrangers pour assurer la stabilité et la sécurité et de la renonciation à un attribut essentiel de la souveraineté que cela impliquait.

12. La plupart des interlocuteurs ont déclaré, sans vouloir minimiser le rôle des décisions et des initiatives prises dans le passé, que les causes profondes de l'instabilité étaient la misère et le chômage. Mais les moyens de surmonter ces obstacles étaient perçus différemment. Quelles que soient cependant les divergences de leurs conceptions, la mission a constaté que ses interlocuteurs étaient d'une manière générale d'accord sur le fait que la situation actuelle ne se résoudrait pas rapidement. Les élections étaient considérées comme une première mesure essentielle, sans apparaître comme la solution globale de la crise. L'effort de stabilisation et de normalisation entrepris en parallèle dans plusieurs domaines, devrait se poursuivre pendant un certain temps et le relèvement social et économique être soutenu. Les acteurs nationaux ont paru à la mission généralement attachés à ces objectifs et à leur réalisation mais cet engagement n'avait pas trouvé sa traduction sur le plan de l'action concrète et des résultats tangibles. De plus, il n'était pas évident que les Haïtiens, notamment la jeunesse et la population vivant en dehors de la capitale, partageaient le même attachement. Cependant, la mission a estimé que des élections démocratiques restaient un préalable à la restauration des espérances haïtiennes et au retour à la normale, et que le climat qui régnait dans le pays offrait des occasions dont on pourrait tirer parti pour surmonter la crise.

Sécurité

Situation d'ensemble

13. La mission du Conseil de sécurité a constaté que la situation en matière de sécurité, si elle s'était améliorée par rapport à celle qui régnait une année, voire quelques semaines, auparavant, restait fragile et que des incidents graves se produisaient encore. Cela étant, elle a jugé qu'il fallait continuer à se concentrer sur les problèmes de sécurité pour assurer une transition politique et un développement socioéconomique durables. La stabilité et la sécurité devaient être accompagnées d'efforts plus soutenus pour atteindre ces objectifs.

14. La mission a été informée par plusieurs interlocuteurs que l'insécurité se caractérisait par les agissements violents des partisans de l'ex-Président Jean-Bertrand Aristide, des éléments de l'ancienne armée et des bandes armées liées aux milieux criminels, par exemple les trafiquants de drogues et d'armes, et par le chassé-croisé des allégeances. Des manifestations fréquentes, éventuellement manipulées et rapidement mises sur pied, qui exprimaient le mécontentement politique des populations, fragilisaient également la situation en matière de sécurité. Les autorités haïtiennes ont déclaré qu'elles avaient du mal, faute d'informations sur les personnes associées à ces groupes, à traiter de façon juste et équitable avec les différents éléments en cause. Pour quelques interlocuteurs de la mission cependant, la situation qui régnait en Haïti en matière de sécurité était moins chaotique qu'elle n'apparaissait et des incidents localisés, en général mineurs, étaient grossis par les médias et les groupes qui y avaient intérêt. Le statut de l'ancienne armée – c'est-à-dire la question de savoir si elle devait s'incorporer au secteur public – restait une pomme de discorde entre les principaux acteurs de la vie publique.

15. L'incapacité dans laquelle la MINUSTAH s'était trouvée de traiter l'ensemble du problème de la sécurité à cause de la lenteur de son déploiement et de l'utilisation de ses moyens à d'autres fins (par exemple l'assistance humanitaire après la catastrophe de Gonaïves), était connue et critiquée. On a fait observer que certaines des critiques dont la MINUSTAH et le Gouvernement de transition avaient fait l'objet avaient été exagérées et exacerbées par des groupes intéressés. La mission a pu établir que la présence des forces et de la police de la MINUSTAH avait permis non seulement d'éviter que la situation ne se dégrade davantage, mais aussi avait empêché une grave fragilisation et facilité le processus de normalisation et de stabilisation.

16. Ce n'est qu'après avoir atteint la totalité de son effectif de soldats et d'unités de police que la MINUSTHA avait pu se mettre en place dans tout le pays et adopter une attitude de plus en plus musclée. La situation générale en matière de sécurité, surtout dans la capitale, avait été améliorée par le succès de certaines opérations lancées récemment contre les bandes armées de Cité-Soleil et de Bel-Air et contre des éléments de l'ancienne armée qui avaient occupé la résidence de l'ex-Président Aristide dans la banlieue de Tabarre de Port-au-Prince et contre ceux qui avaient occupé des postes de police à Petit-Goâve et Terre Rouge. L'opération la plus récente lancée par la MINUSTAH pour soutenir la Police nationale haïtienne avait provoqué les 9 et 10 avril la mort du meneur de l'une des bandes et d'un meneur des anciens soldats, qui étaient responsables des troubles dans le pays. La mission a appris que les opérations communes avaient sérieusement sapé les alliances récemment conclues entre des groupes armés illégaux – c'est-à-dire des bandes associées aux partisans de M. Aristide et des éléments de l'ancienne armée. La mission a été heureuse de constater que les autorités haïtiennes jugeaient de façon positive les interventions de la MINUSTAH qui, selon elles, avait fait des progrès considérables dans ce domaine.

17. Cependant, le meurtre le 14 avril d'un soldat de la MINUSTAH originaire des Philippines qui se trouvait en opération à Cité-Soleil, meurtre que la mission a condamné, et qui s'ajoutait aux meurtres précédents d'un soldat sri-lankais à Petit-Goâve et d'un soldat népalais à Terre Rouge, a montré combien il était nécessaire de rester vigilant et d'empêcher la situation de se dégrader davantage alors que le pays entraînait dans la délicate phase préélectorale, entamée avec la constitution des listes électorales le 25 avril.

18. La mission s'est félicitée de l'attitude volontaire adoptée par la MINUSTAH à partir de décembre 2004. Elle a en même temps pris conscience des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles les militaires et la police civile avaient à opérer, notamment dans les quartiers urbains densément peuplés, et du nombre des tâches qu'ils étaient appelés à accomplir et qui les sollicitaient outre mesure, alors même qu'on en était au stade préélectoral.

19. La mission a été informée des difficultés qu'il y avait à surmonter pour régler les problèmes de sécurité, notamment la crainte que des représailles ne s'exercent contre les informateurs, l'éventuelle collusion entre quelques fonctionnaires de la police et des éléments illégaux, le fait que les bandes opéraient en milieu urbain et les lacunes de la coordination et de la coopération. Elle a appris avec préoccupation que les militaires et les policiers de la MINUSTAH se sentaient handicapés par le manque de renseignements tactiques et par l'éventuelle manipulation des informations reçues. L'acquisition et l'exploitation des renseignements avaient fait des progrès, mais elles pouvaient en faire encore pour renforcer les opérations de sécurité. La mission a également appris que le Centre d'analyse conjoint, qui doit faciliter l'analyse des informations recueillies de diverses sources, n'était pas encore en fonctions. Elle a appris en outre avec inquiétude que l'appui aérien tactique avait été inefficace en raison des règlements restrictifs que l'ONU applique à l'utilisation des moyens militaires de cet ordre.

20. La mission du Conseil de sécurité s'est félicitée que la MINUSTAH ait adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des attentats à la pudeur et de l'exploitation sexuelle.

21. La mission a pris note en particulier des activités entreprises par les soldats dans le domaine des affaires civiles, par exemple l'administration de formations pilotes pour aider les Haïtiens à entrer sur le marché du travail, l'élimination des déchets, l'aide médicale et la reconstruction des routes. Elle a jugé préoccupant le fait que les projets de développement se soient limités jusqu'à présent à quelques réalisations. Ces projets lui ont paru essentiels à la sécurité et à la stabilisation; ils amélioreraient le crédit de la MINUSTAH aux yeux de la population et produiraient des résultats concrets.

La Police nationale haïtienne

22. La quasi-totalité des interlocuteurs de la mission ont insisté sur l'importance de la professionnalisation de la Police nationale haïtienne, autorité responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre dans le pays. La mission a cependant reconnu que la Police avec ses seuls moyens était encore incapable d'assumer ses fonctions et de garantir la sécurité publique dans tout le pays en raison de l'insuffisance de ses effectifs (dont le nombre n'a pu être établi avec certitude), du manque de formation et de matériel, des contraintes budgétaires et de la corruption. La mission a exprimé l'avis que la Police devait être réformée sans retard.

23. La mission a reconnu qu'il fallait accroître l'aide internationale pour mettre en œuvre les réformes qui donneraient naissance à une police haïtienne fiable, responsable de ses actes et respectée. Cela dit, la professionnalisation de la police est une entreprise de longue haleine qui exige une attention soutenue, un effort d'organisation et des ressources si l'on veut faire disparaître la corruption et redresser l'image négative que s'en fait l'opinion publique. Beaucoup d'interlocuteurs ont souligné qu'il fallait rendre transparentes les procédures de

recrutement et procéder à une sélection des fonctionnaires déjà en service, y compris les éléments de l'ancienne armée, pour encourager la population à avoir confiance en la police. La mission a constaté qu'il y avait dans la police haïtienne plusieurs fonctionnaires de qualité qui travaillaient avec courage dans des conditions difficiles. De plus, le Directeur général de la Police nationale a proposé, pour faire évoluer le comportement des policiers, redorer leur image et améliorer leurs relations avec la population, d'adopter la solution de la police de proximité. La mission a considéré qu'il était nécessaire d'aider à mettre la Police nationale haïtienne rapidement en mesure de garantir la sûreté et la sécurité de tous les Haïtiens.

24. La mission a constaté que si, au début, la coopération avait été difficile entre la police haïtienne et la MINUSTAH, le niveau et le contenu de cette coopération s'étaient récemment améliorés, comme l'attestaient les opérations récentes entreprises conjointement, et que les deux parties avaient la volonté d'améliorer encore le niveau de leur coopération. La mission a été informée que la MINUSTAH avait bien épaulé la police haïtienne, comme l'attestait la présence toujours plus forte de la police dans les quartiers pauvres.

25. La mission a noté que si la MINUSTAH avait clairement pour mandat d'aider le Gouvernement de transition à surveiller, restructurer et réformer la police, elle était incapable d'avancer sensiblement dans ce domaine important à cause de l'attitude ambiguë de la police elle-même quant à la nécessité d'opérer des réformes en profondeur et celle de consacrer les ressources de la MINUSTAH aux activités opérationnelles qu'appelait la fragilité des conditions de sécurité. La mission a également noté que la sélection et la titularisation des policiers n'avaient pas encore commencé alors qu'un plan de valorisation des forces de police avait récemment été approuvé. Elle a été informée que le fait de manquer de policiers civils et de spécialistes (enquêteurs, techniciens criminalistes) de langue française avait gêné la MINUSTAH dans l'accomplissement de son mandat. Il y a eu des entretiens sur les nouvelles mesures qu'il serait possible de prendre pour aider le Gouvernement de transition à poursuivre l'évolution constitutionnelle et politique actuellement en cours à Haïti.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

26. La mission du Conseil de sécurité a constaté que certaines conditions préalables à la réalisation d'un programme général de désarmement, démobilisation et réinsertion n'étaient pas réunies. Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement de transition, secondé par la MINUSTAH, n'était pas encore en mesure de mettre en œuvre un programme d'ensemble s'adressant à tous les groupes et individus armés. Beaucoup d'interlocuteurs ont souligné qu'il était important de faire des progrès en ce domaine avant les élections prévues dans le courant du dernier trimestre de 2005.

27. L'attachement unanime du Gouvernement de transition à une conception globale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a paru douteux. La mission a vu un encouragement dans la création d'une commission nationale du désarmement mais a jugé inquiétantes les limites de ses attributions et son attitude ambiguë face au problème, en ce qui concerne notamment le personnel de l'ancienne armée. La mission a jugé qu'il fallait renforcer les capacités et les moyens dont la Commission disposait. Tout en reconnaissant que la création de cet organe était un premier pas, elle a estimé qu'il fallait que le processus se déroule

avec l'approbation pleine et entière de la population, notamment, mais pas exclusivement, en matière de désarmement en raison de la prolifération des armes légères dans le pays.

28. La mission a noté avec plaisir que la MINUSTAH secondait le Gouvernement de transition dans l'effort qu'il faisait pour adopter une politique de désarmement fondée sur le développement socioéconomique. Il lui a semblé cependant qu'il fallait impérativement s'intéresser non seulement aux aspects à long terme du problème mais aussi aux exigences immédiates du désarmement, eu égard au calendrier politique. Il fallait donc disposer de moyens de dissuasion crédibles face aux éléments qui ne souhaitaient pas s'engager dans le processus tout en réalisant parallèlement, de façon équitable et sans exclusive, le programme de démobilisation, désarmement et réinsertion au bénéfice de ceux qui souhaitaient y participer. Sinon, la situation en matière de sécurité pourrait être compromise davantage par des individus frustrés et mécontents, susceptibles de se retirer du programme, voire de se joindre à des groupes armés illégaux. La mission a condamné toutes les violences et a lancé un appel aux autorités haïtiennes pour qu'elles entreprennent en priorité la réalisation d'un programme général de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en vue de désarmer tous les groupes armés illégaux avec le concours de la MINUSTAH.

29. La mission a constaté que s'il restait des difficultés à surmonter, certains signes encourageants annonçaient une évolution de l'attitude à l'égard du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Elle a appris que même si les membres de l'ancienne armée étaient de plus en plus disposés à participer à ce programme, certains n'étaient pas satisfaits des prestations offertes, car ils étaient surtout intéressés par une réintégration dans le secteur public (spécialement dans la Police nationale). Il était nécessaire de répondre de manière concrète aux exigences sociales des anciens militaires afin de les réinsérer dans l'économie formelle, aspect essentiel de la promotion de la paix et de la stabilité dans le pays. La mission a cependant appris avec inquiétude que le Gouvernement de transition avait fait aux membres de l'ancienne armée des promesses d'indemnisations, de pensions de retraite et d'emplois dans la fonction publique, sans les lier au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, notamment à l'aspect désarmement. De surcroît, certaines de ces promesses n'avaient pas été tenues. Or, des promesses non tenues font courir le risque d'une déstabilisation de la situation et d'une exacerbation des frustrations et des rancœurs. La mission s'est félicitée des efforts déployés par la MINUSTAH pour remédier à cette situation. Elle a jugé que pour continuer de progresser peu à peu dans ce domaine il fallait disposer de fonds suffisants pour que les promesses soient honorées.

Transition politique

Situation générale

30. La mission du Conseil de sécurité a constaté que si la situation politique en Haïti offrait des promesses, elle posait également de graves problèmes. Le dialogue national a certes été lancé officiellement moins d'une semaine avant l'arrivée de la mission mais le paysage politique en Haïti semblait être dominé par des préoccupations plus immédiates telles que l'insécurité dans la capitale, le débat que suscitait l'emprisonnement de l'ex-Premier Ministre, Yvon Neptune, et de l'ex-

Ministre de l'intérieur, Jocelerme Privert, et d'autres sujets de controverse qui dominaient la presse haïtienne. Dans le même temps, presque tous les interlocuteurs ont insisté sur la nécessité de respecter le calendrier électoral et sur l'importance d'un processus politique inclusif menant à des élections libres et équitables.

31. La mission a été frappée par la complexité du paysage politique. Il y avait 90 partis politiques enregistrés et une myriade d'organisations de la société civile, qui ne semblaient pas avoir de plateforme politique clairement définie pour l'avenir du pays. La mission a insisté auprès des dirigeants politiques sur la nécessité de présenter leurs objectifs à long terme pour le pays ainsi qu'une plateforme politique exposant les vues de leur parti sur la façon dont celui-ci s'attaquerait aux problèmes pressants tels que le chômage généralisé. Elle a été informée, au cours de sa visite, des liens qui existeraient entre certains partis politiques et des groupes armés illégaux, une source de grave préoccupation, compte tenu en particulier de l'imminence de la période électorale. Il a été rappelé à la mission que la MINUSTAH avait du mal à jouer un rôle de catalyseur de la transition politique, du fait de la fragilité du Gouvernement de transition et de la pluralité des acteurs politiques, ainsi que de la volonté résolue du peuple haïtien de tracer son propre parcours politique. Les interlocuteurs haïtiens n'ont pas manqué de faire comprendre clairement à la mission qu'ils doivent eux-mêmes conduire ce processus, position que soutient la mission.

Concertation et réconciliation nationales

32. La mission du Conseil de sécurité s'est félicitée du lancement officiel du dialogue national par le Président intérimaire le 7 avril. Les interlocuteurs haïtiens de la mission estimaient que, pour être fructueux, ce dialogue devait absolument être approfondi et étendu à l'ensemble du paysage politique. À cette fin, la mission a souligné que le processus de dialogue et de réconciliation était nécessaire pour créer de meilleures conditions en vue d'instaurer la stabilité à long terme dans le pays, et que, pour participer au dialogue, tous les acteurs politiques devaient renoncer à la violence. Le caractère inclusif d'un tel dialogue n'était pas assuré puisque Fanmi Lavalas ne participait pas encore au processus de transition politique. Le Président intérimaire a fait savoir qu'il était entré en contact avec Fanmi Lavalas pour obtenir leur participation au processus.

33. Malgré la division tranchée qui caractérise les relations entre les principales tendances politiques, la mission a été rassurée qu'aucun des 20 dirigeants politiques représentant quelque 14 partis politiques avec lesquels elle s'était entretenue ne contestait le fait qu'un « consensus minimal » était indispensable avant la tenue des élections. Dans la même veine, d'autres observateurs ont noté qu'étant donné que le lancement du dialogue national coïncidait avec le début de la période électorale (qui devait commencer avec l'ouverture de l'inscription des électeurs le 25 avril), il était nécessaire d'axer le dialogue politique sur un code de conduite électoral, dont l'un des principes serait la renonciation à la violence. De plus, la quasi-totalité des interlocuteurs ont souligné qu'il faudrait poursuivre le dialogue national au-delà des élections et l'étendre à d'autres secteurs, notamment aux acteurs sociaux et économiques. Toutefois, on n'a pas pu s'entendre sur le lancement de ce dialogue élargi avant la tenue des élections, ni sur la forme et la teneur du dialogue. La mission a entendu des suggestions tendant à ce que le « dialogue politique » qui se tiendrait initialement porterait sur des questions très importantes pour la population, telles que l'économie, l'environnement, le développement et la décentralisation,

pour au moins lancer le processus d'engagement avant la tenue des élections. Au cours de la visite de la mission à Cap-Haïtien, les interlocuteurs ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que le dialogue soit étendu aux régions situées en dehors de la capitale. L'archevêque de Cap-Haïtien a remis aux membres de la mission une lettre de la Conférence épiscopale d'Haïti qui plaide pour une transition pacifique vers la démocratie ainsi que pour le développement social et économique.

Processus électoral

34. Étant donné l'histoire politique mouvementée d'Haïti, la nécessité d'assurer la crédibilité et l'intégrité du processus électoral a dominé les entretiens de la mission. Celle-ci partageait l'opinion, largement répandue, selon laquelle le calendrier des élections devait être respecté et a été rassurée par le ferme engagement exprimé par les autorités haïtiennes de transition en ce qui concerne la conduite d'élections libres et équitables, transparentes et inclusives à l'issue desquelles le pouvoir serait transmis comme prévu aux autorités élues, le 7 février 2006. Dans cette perspective, le Président intérimaire et le Premier Ministre intérimaire ont souligné que le retour d'Haïti à l'ordre constitutionnel par l'élection d'un gouvernement légitime et démocratique était un fondement essentiel de la stabilité future du pays. Les membres de la mission et leurs interlocuteurs étaient tout à fait conscients que les nombreux problèmes structurels à long terme persisteraient en Haïti même après que les autorités nouvellement élues auraient pris leurs fonctions, mais ils étaient persuadés qu'un nouveau climat démocratique faciliterait grandement le règlement de ces problèmes.

35. Par ailleurs, on a rappelé à la mission les énormes problèmes que posait l'organisation des élections dans un pays où la fraude électorale et la violence étaient monnaie courante. En fait, tous les interlocuteurs ont souligné la nécessité d'une participation étroite et soutenue de la communauté internationale durant tout le processus électoral. Les membres du Gouvernement de transition ont demandé que la communauté internationale « supervise » l'ensemble du processus électoral, y compris l'envoi d'observateurs internationaux à toutes les étapes du processus (inscription des électeurs, vote, décompte des voix et annonce des résultats), jusqu'à ce que le nouveau gouvernement prennent ses fonctions.

36. Compte tenu de la situation précaire qui continuait de prévaloir à Port-au-Prince et du manque de progrès en ce qui concerne le désarmement au niveau national, la sécurité pendant la période électorale a été un thème dominant tout au long des entretiens de la mission avec ses interlocuteurs. Les membres du Conseil électoral provisoire ont rappelé à la mission combien ils étaient eux-mêmes vulnérables, faisant remarquer que le siège du Conseil avait été attaqué deux fois dans le courant de la semaine, pendant laquelle l'inscription sur le fichier électoral devait commencer. De plus, les membres du Conseil électoral se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que toute attaque contre des civils au cours de la période d'inscription sur les listes électorales risquerait de compromettre sérieusement tout effort visant à encourager les électeurs potentiels à participer au processus électoral. Faisant écho à cette préoccupation, un chef religieux a souligné que la volonté des Haïtiens de participer aux élections ne devait pas les obliger à risquer leur vie pour exercer leur droit de vote.

37. Le Premier Ministre par intérim a proposé que les dispositions en matière de sécurité soient renforcées au cours de la période électorale, y compris par le

déploiement d'un personnel additionnel de police civile francophone de la MINUSTAH. La mission a noté qu'il y avait un plan de recrutement et de formation d'assistants de la sécurité électorale pour assurer la sécurité des centres d'inscription sur les listes électorales et par la suite des bureaux de vote, mais que de nombreux interlocuteurs avaient le sentiment que ce ne serait pas assez et qu'il serait encore nécessaire que les contingents et les forces de police de la MINUSTAH assurent la sécurité aux bureaux de vote. La mission s'est félicitée de la participation de la MINUSTAH à la commission de la sécurité électorale créée par le Premier Ministre intérimaire, qui réunit des représentants de la Commission électorale provisoire, de la police nationale et du Gouvernement de transition.

38. La mission a également été sensibilisée à des questions techniques qui risquaient d'entraver la conduite d'élections libres et équitables. En particulier, des dispositions figurant dans le décret électoral de janvier 2005, notamment une stipulation permettant un recours auprès de la Cour suprême, pouvaient entraîner des retards considérables, sans compter qu'elles pourraient compromettre l'indépendance du Conseil électoral vis-à-vis des autres secteurs du Gouvernement. En outre, la discrimination dont pourraient être victimes les candidats indépendants constituait un sujet de préoccupation. Par ailleurs, des textes législatifs additionnels sur le financement public des partis politiques et l'établissement d'une nouvelle carte d'identité nationale sont toujours à l'examen et il importe qu'ils soient adoptés d'urgence pour assurer le bon déroulement du processus électoral.

39. La mission s'est également déclarée préoccupée par le fait que de nombreux aspects logistiques de l'organisation des élections, en raison notamment du manque de capacité du Conseil électoral, risquaient de compliquer la bonne préparation des élections. Par exemple, l'inscription des électeurs avait déjà été retardée; un membre du Conseil électoral a suggéré que cette opération pourrait commencer dans les provinces où la situation en matière de sécurité était considérée comme meilleure. Il est extrêmement difficile d'organiser des élections crédibles pour, selon les estimations, 4 250 000 électeurs dans un pays où il n'y a pas d'infrastructures (routes et électricité) et où il n'existe actuellement pas de liste électorale. Un interlocuteur a franchement fait observer qu'il pourrait y avoir 100 000 candidats si les quelque 90 partis politiques ne présentaient chacun que 10 candidats dans toutes les circonscriptions du pays. Enfin, la mission a été informée que le budget des élections accusait un déficit de 22 millions de dollars, qu'il faudrait couvrir d'urgence afin de répondre aux besoins immédiats (infrastructures et moyens logistiques nécessaires dans les centres d'inscription, matériel, sécurité électorale et éducation civique).

40. Les problèmes logistiques et pratiques liés à la préparation des élections étaient évidents au cours de la visite de la mission aux Gonaïves. Les membres de la mission ont été informés que dans le département de l'Artibonite qui devait compter 60 centres d'inscription sur les listes électorales, il n'y en avait qu'un. Une situation similaire a été constatée à Cap-Haïtien. L'Organisation des États américains, qui est chargée de conduire l'opération d'inscription et d'établissement d'une liste électorale permanente, devrait avoir installé le matériel nécessaire à tous les sites d'inscription pour le lancement du processus d'inscription à l'échelle du pays le 25 avril.

41. Compte tenu de l'histoire du pays, de nombreux Haïtiens demeurent sceptiques quant aux perspectives des élections à venir. Plusieurs acteurs ont maintes fois

souligné que les élections n'étaient que l'une des nombreuses étapes à franchir sur la voie de l'édification d'une société démocratique. Les uns se sont notamment déclarés préoccupés que les élections ne feraient qu'ouvrir la voie à une nouvelle « ère de dictature » si rien n'était fait pour réformer le système judiciaire et l'appareil de l'État. D'autres ont souligné la difficulté qu'il y avait à assurer aux élections un caractère inclusif, compte tenu de la polarisation du paysage politique. La mission est fermement d'avis que le peuple haïtien a besoin d'être informé que les élections contribueront à apporter des changements importants. Il est évident que pour garantir le succès des élections, la population aura besoin d'être « psychologiquement » préparée à y participer. De nombreux interlocuteurs ont souligné la nécessité d'assurer une éducation civique à tous les niveaux et de toucher tous les secteurs de la population, les jeunes en particulier. Pour leur part, les dirigeants politiques doivent préparer le terrain pour la tenue d'élections libres et équitables, s'engager à accepter pacifiquement les résultats des élections et assumer la responsabilité de répondre aux attentes des électeurs dans la période postélectorale. La mission a demandé à tous les dirigeants d'assumer l'entière responsabilité des affaires souveraines d'Haïti et de s'engager à améliorer les conditions de vie de leurs administrés une fois qu'ils auront été élus.

Droits de l'homme

42. La mission a été frappée par les déclarations faites par certaines autorités de transition selon lesquelles aucune violation des droits de l'homme n'était commise par l'État. Elle a transmis comme message au Gouvernement de transition que le respect des normes en matière de droits de l'homme contribuait à renforcer la stabilité et la sécurité, et a déclaré que tous les acteurs devaient appliquer ces normes. Toutefois, la mission a été informée qu'une culture d'impunité continuait de régner dans le pays et était caractérisée par des arrestations arbitraires, des détentions injustifiées, des conditions carcérales inhumaines, l'usage excessif de la force et des exécutions extrajudiciaires. De ce fait, la population continue d'avoir peur de la police nationale pour laquelle elle n'a aucun respect. La mission a appris que la commission qui devait enquêter sur les plaintes formulées contre la police n'avait toujours pas été créée.

43. La mission a été informée que les enquêtes sur les violations des droits de l'homme, y compris celles menées par la MINUSTAH, étaient entravées par l'instabilité qui régnait dans le pays et la situation d'insécurité dans laquelle se trouvaient les victimes et les témoins. Il s'était également avéré difficile de faire participer la police nationale aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme compte tenu de son image auprès de la population et de l'attitude ambiguë du Gouvernement de transition, comme il est indiqué ci-dessus. À cet égard, il a été proposé qu'une procédure nationale soit établie pour formuler des plaintes contre la police nationale ou la police civile internationale. D'autres problèmes signalés en la matière étaient, entre autres, la capacité du pays de veiller effectivement au respect des droits de l'homme et le recours excessif à la police civile de la MINUSTAH et à la police nationale pour mener les enquêtes correspondantes.

44. L'évaluation de la situation de l'ex-Premier Ministre, Yvon Neptune, fait craindre que, tant que le système judiciaire en Haïti n'aura pas été réformé (voir plus loin), les violations des droits de l'homme, en particulier le droit à une procédure régulière, se poursuivront. La mission a souligné qu'il importait

d'encourager les initiatives visant à accélérer les affaires pendantes. Il fallait trouver des moyens novateurs pour faire face à cette situation dans le strict respect de la légalité et de l'indépendance du système judiciaire de sorte que la législation elle-même ne facilite pas les violations. En ce qui concerne M. Neptune, les interlocuteurs nationaux ont expliqué qu'il ne pouvait pas être libéré tant qu'il n'aurait pas comparu devant un juge et exposé son affaire. La mission s'est félicitée de l'information selon laquelle le Gouvernement de transition suivrait l'avis de Louis Joinet, l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti nommé par le Secrétaire général, pour régler la situation de M. Neptune.

Développement social et économique

45. La quasi-totalité des interlocuteurs haïtiens ont identifié la pauvreté comme étant ce qu'un représentant du Gouvernement de transition a caractérisé de « racine profonde de l'instabilité en Haïti ». Le consensus général était qu'il ne pourrait y avoir de stabilité véritable dans le pays sans renforcement de l'économie. Aussi bien les interlocuteurs haïtiens que la mission ont souligné qu'il importait d'élaborer une stratégie à long terme pour promouvoir le développement et combattre la pauvreté. En coopération avec la communauté des donateurs, le Gouvernement de transition a formulé à titre provisoire une stratégie de réduction de la pauvreté dénommée « Cadre de coopération intérimaire ». Tous les interlocuteurs ont souligné la nécessité d'accélérer et de rationaliser le financement fourni par les donateurs afin d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population haïtienne et de faire en sorte que le Gouvernement de transition soit en mesure d'élaborer et d'exécuter des projets. Ils se sont félicités de l'exécution des projets recensés au cours de la conférence internationale tenue récemment à Cayenne, qui ont été sélectionnés en fonction de leur capacité de décaisser rapidement des fonds et de répondre aux besoins les plus pressants de la population dans des domaines tels que la construction de routes, la production d'électricité, la gouvernance et l'accès aux services de base.

46. Au cours de la réunion qu'il a eue avec la mission, le Premier Ministre par intérim a souligné la nécessité de tenir compte des priorités des Haïtiens, de dépenser dans le pays les ressources fournies par les donateurs, et d'apporter des améliorations tangibles aux infrastructures de base, notamment dans les domaines de l'électricité, de l'exploration des sources d'énergie renouvelables (énergies solaire, éolienne et hydraulique), et du développement des 3 000 kilomètres de routes du pays, qui faciliterait la croissance du secteur agricole dans le nord et permettrait aux agriculteurs de transporter leurs produits au marché. Pour sa part, le Président par intérim a cité, comme priorités, le développement du secteur agricole grâce à l'irrigation, la construction de routes et la production de l'électricité, et la nécessité de lutter contre la désertification et la dégradation de l'environnement.

47. Si elle partage l'opinion selon laquelle le peuple haïtien doit voir les résultats tangibles du Cadre de coopération intérimaire, la mission n'en est pas moins consciente des énormes problèmes en matière de développement qui doivent être résolus en Haïti où, à maints égards, la situation est en fait pire que dans des pays qui ont connu des années de conflit. La mission a été informée qu'en raison de la situation économique, sociale et politique tragique qui règne en Haïti, il n'y avait guère de chance que ce pays – dont les indicateurs de santé publique sont les pires de la région et où l'espérance de vie est de 50 ans et la mortalité infantile de 80

pour 1 000 – réalise avant 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, à moins qu'une initiative soutenue de coopération internationale ne soit lancée d'urgence à cet effet. En même temps, la mission est persuadée que le progrès économique à court terme est non seulement possible mais primordial au cours de la période menant aux élections, pourvu que les fonds fournis par les donateurs soient rapidement décaissés et que les projets à exécuter soient convenus en tenant compte des priorités des Haïtiens.

48. La mission a également été informée des nouveaux moyens par lesquels la MINUSTAH applique le concept de mission intégrée afin de promouvoir le développement à long terme en collaboration avec les organismes des Nations Unies. Cinq domaines principaux de coopération ont été cités, à savoir le désarmement, la justice, les élections, le dialogue national et la protection des enfants. D'autres domaines ont également été mis en relief, notamment l'action de l'UNICEF et de la MINUSTAH pour lutter contre la traite des enfants en Haïti, un pays où la moitié environ de la population a moins de 15 ans, ainsi que les activités d'un réseau d'organismes des Nations Unies qui travaille sur les questions relatives aux femmes. S'agissant de ces dernières, la mission est consciente que le climat actuel de violence, d'insécurité et d'impunité a marginalisé les femmes haïtiennes dans leur vie quotidienne et, en particulier, les a laissées vulnérables à la violence sexuelle.

49. Il a été rappelé à la mission qu'à l'instar de nombreux pays des Caraïbes, Haïti était très exposé aux catastrophes naturelles telles que les ouragans, les inondations, les tremblements de terre et les glissements de terrain. Toutefois, dans le cas d'Haïti, contrairement à ses voisins, un degré élevé de vulnérabilité – du fait de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, de l'instabilité politique et sociale, et de la forte densité de population – crée des scénarios pour de fréquentes catastrophes de grande envergure. La mission a été informée de l'ensemble des enseignements tirés de l'action menée par la MINUSTAH pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles qui ont frappé Haïti en 2004, notamment la tempête tropicale qui a touché les Gonaïves en septembre 2004, en particulier de la nécessité de constituer des stocks d'urgence et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et des moyens d'intervention rapide.

Renforcement des institutions et extension de l'autorité de l'État

50. La mission a constaté que les institutions de l'État en Haïti étaient faibles à tous les niveaux et a estimé qu'il fallait de toute urgence procéder à des réformes et renforcer les capacités. Certains interlocuteurs ont indiqué que les institutions connaissaient encore des problèmes qu'étaient la corruption, le manque de capacité de la fonction publique, l'absence de transparence et de responsabilisation et le manque des équipements nécessaires. La population était jugée hostile à l'administration, ce qui posait des problèmes de bonne gouvernance et contribuait à entretenir la situation actuelle. La mission a toutefois constaté que des progrès avaient été accomplis dans des secteurs importants tels que le budget pour le déficit duquel une solution est recherchée grâce à une amélioration des procédures et de la gouvernance. En substance, la mission a estimé que le pays n'avait pas encore une administration publique moderne.

51. La mission a constaté une très grande différence entre la capitale Port-au-Prince et les autres régions. La ville des Gonaïves, par exemple, n'a pas de maire depuis décembre 2004. Son administration publique, qui n'en est pas vraiment une, est caractérisée par un taux d'absentéisme élevé d'un personnel qui, ironiquement, perçoit un traitement, alors que la ville n'a pas de budget pour les services publics ou l'amélioration des infrastructures.

52. La mission a appris que le système judiciaire est resté dysfonctionnel et que les Haïtiens le considèrent comme corrompu et inefficace. Par ailleurs, certains interlocuteurs ont évoqué les codes légaux surannés, le processus de nomination des juges, la faible rémunération de ceux-ci et le manque de formation comme autant de facteurs qui ont favorisé la situation actuelle du secteur judiciaire. En outre, la mission a appris que presque toutes les personnes détenues avant l'évasion massive du 19 février de la Prison centrale avaient été en détention provisoire et n'avaient pas encore été entendues par un juge. Elle a également appris que le système judiciaire manquait de matériel et d'infrastructures de base et avait subi des pertes de documents d'archive au cours des troubles.

53. Ces problèmes qui se posent dans les systèmes judiciaire et carcéral avaient aggravé la situation en ce qui concerne les droits de l'homme – ainsi arrêter des suspects, les détenir dans de mauvaises conditions et ne pas les juger pendant de longues périodes – et entravaient le processus de réconciliation. La mission a estimé que les systèmes judiciaire et pénal devaient d'être réformés pour que la police puisse opérer efficacement, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme, et pour faire face à la situation en matière de sécurité. Il s'agissait d'une tâche à laquelle Haïti devait s'atteler d'urgence. La mission a exprimé son appui à la collaboration entre la MINUSTAH et le PNUD pour aider le Gouvernement de transition à cet égard et s'est félicitée que celui-ci soit disposé à examiner les mesures correspondantes telles que l'établissement d'un registre des prisons.

54. La mission a été informée de la nécessité de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion dans le cadre d'une réforme globale du secteur de la sécurité portant sur la police, les systèmes judiciaire et pénal ainsi que de la nécessité d'adopter une législation visant à contrôler les armes légères et le secteur de la sécurité géré par le privé.

55. La mission a constaté que de nombreux interlocuteurs nationaux et internationaux ont appelé l'attention sur le rôle négatif et sensationnaliste que jouaient les médias en Haïti. Elle a estimé que le renforcement des capacités des médias haïtiens était de nature à promouvoir le processus de transition politique ainsi que la sécurité et la stabilité du pays.

Relations régionales

56. La mission du Conseil de sécurité était préoccupée d'apprendre que les relations entre Haïti et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) demeuraient difficiles. Toutefois, elle s'est félicitée de l'initiative du Ministre des affaires étrangères visant à relancer les relations sur une base bilatérale. Elle s'est aussi félicitée que la CARICOM se soit engagée à apporter son concours au processus électoral. La mission a également accueilli avec satisfaction l'information fournie par les autorités haïtiennes selon laquelle elles entretenaient de bonnes relations avec la République dominicaine, en particulier qu'elles cherchaient ensemble à

apporter une solution au problème de la migration d'Haïtiens en République dominicaine, en renforçant les contrôles aux frontières et en exécutant des projets communs destinés à apporter une réponse à des questions de développement économique.

57. La mission a pris note de l'aide substantielle fournie par l'OEA pour la préparation des élections. L'OEA a pris la responsabilité d'aider le Conseil électoral provisoire à procéder à l'inscription des électeurs en mettant en place un système exhaustif. La mission a noté que cette tâche que l'OEA s'était engagée à accomplir était la trame du processus électoral et qu'il était primordial que l'OEA veille à ce qu'elle soit menée à bien et en temps voulu.

58. La mission s'est félicitée de la démonstration concrète d'appui et de volonté politique que les pays d'Amérique latine ont fournie en faveur d'Haïti, non seulement sous la forme de contributions importantes de contingents et de forces de police civile mais aussi d'un engagement politique constant.

MINUSTAH

59. La mission du Conseil de sécurité a constaté que, si le déploiement de la MINUSTAH avait été lent, celle-ci était désormais pleinement opérationnelle malgré les difficultés rencontrées. Tout en ayant conscience des nombreux problèmes qui subsistaient, la mission s'est félicitée du travail considérable accompli jusqu'ici par la MINUSTAH.

60. La mission a observé des divergences de vues au sein de la population quant au fonctionnement de la MINUSTAH, encore que le bilan fût globalement positif. Les interlocuteurs ont particulièrement mis l'accent sur les améliorations apportées ce derniers mois dans plusieurs domaines, en particulier dans celui de la sécurité. Il était généralement admis que la MINUSTAH pouvait faire plus, notamment pour ce qui est de la réforme de la police nationale et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Lors de sa visite à Cap-Haïtien, la mission a pu rendre compte que les interlocuteurs nationaux appréciaient les efforts déployés par la MINUSTAH en faveur d'Haïti contrairement à certaines critiques entendues dans la capitale.

61. Toutefois, certains interlocuteurs se sont souciés de la nécessité de veiller à ce que l'assistance internationale, notamment la coopération économique, tienne compte de la complexité des problèmes propres à Haïti, compte tenu en particulier du sentiment au sein de la population que les missions précédentes des Nations Unies avaient échoué. Certains interlocuteurs ont estimé qu'il fallait se garder d'appliquer à Haïti des formules standard utilisées dans différents pays. La mission sait que la MINUSTAH a conscience de cet impératif et s'est efforcée de veiller à ce que les solutions proposées soient adaptées à la situation particulière du pays. Elle a également appris que la MINUSTAH était disposée à agir en mettant à profit les enseignements tirés des expériences passées.

62. Certains interlocuteurs ont indiqué qu'ils ne savaient pas exactement quel était le mandat de la MINUSTAH. De l'avis de la mission, la MINUSTAH devait élaborer d'urgence une stratégie de communications et améliorer ses relations avec le public afin de faire mieux connaître à l'homme de la rue son mandat et son rôle en Haïti et de combattre toute fausse propagande. Il sera encore plus indispensable

de mener une campagne d'information dynamique de cette nature pendant le processus électoral.

63. La mission a pris note de la demande des autorités haïtiennes tendant à proroger pour une période de 12 mois le mandat de la MINUSTAH afin d'éviter que sa reconduction ne tombe au milieu du processus électoral. Certaines ont demandé sa prorogation jusqu'après le transfert du pouvoir au nouveau gouvernement afin de créer un meilleur climat de confiance au sein de la population.

IV. Recommandations

Introduction

64. La mission du Conseil de sécurité a profité de sa visite pour avoir des contacts directs avec les intervenants politiques et religieux et les représentants de la société civile d'horizons très divers en Haïti. Les entretiens approfondis qu'elle a eus avec le personnel de la MINUSTAH l'ont aidé à mieux comprendre les activités que la MINUSTAH mène pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

65. Haïti se trouve dans une période délicate – peut-être un tournant décisif – de son histoire. L'Organisation des Nations Unies est en Haïti pour aider les Haïtiens à atteindre les objectifs de stabilité et de paix qu'ils se sont fixés, à répondre à leurs besoins sociaux et économiques pressants afin de s'engager sur la voie du développement durable et dans le respect de la souveraineté du pays. La tenue d'élections à la fin de 2005 est le défi immédiat aussi bien pour les Haïtiens que pour la communauté internationale. Les autorités haïtiennes et la communauté internationale devraient, de concert, se préparer pour la mise en place et le renforcement des institutions dans les moyen et long termes.

66. La communauté internationale est déterminée à apporter son soutien à Haïti, mais elle ne peut ni ne doit agir à sa place. Elle lance donc un appel aux Haïtiens eux-mêmes, notamment le Gouvernement de transition, d'assumer leurs responsabilités à l'égard de l'État et de saisir l'occasion historique qui leur est ainsi offerte de prendre totalement leur destin en main.

Élection

67. Des élections libres, régulières et ouvertes à tous doivent être organisées en 2005 selon le calendrier prévu et leurs résultats respectés. La mission rappelle que, conformément à la Constitution d'Haïti, les autorités démocratiquement élues doivent entrer en fonction le 7 février 2006.

68. La mission tient à souligner que rien ne saurait remplacer la tenue d'élections. Elle engage donc vivement les autorités haïtiennes de n'épargner aucun effort pour les préparer et assurer leur bon déroulement. Le Conseil devrait, régulièrement, suivre de près les élections afin de s'assurer qu'elles se déroulent normalement.

69. Les élections devraient être ouvertes à tous les partis politiques qui renoncent à la violence.

70. Il est indispensable de déterminer des ressources suffisantes pour assurer la sécurité et le bon déroulement des élections. La mission engage vivement la MINUSTAH, dans le cadre du travail qu'il mène avec le Conseil électoral provisoire, de fournir aux donateurs un budget détaillé et justifié, définissant les

priorités en ce qui concerne les objets de dépenses et donnant un calendrier intégré pour le déroulement de l'ensemble du processus électoral. Le Conseil encourage à décaisser à temps les fonds déjà engagés.

71. La mission souligne la nécessité pour la MINUSTAH et le Gouvernement de transition de commencer très tôt un vaste programme d'éducation civique afin d'assurer la participation la plus large possible de la population haïtienne aux élections.

72. La mission est d'avis qu'il importe d'urgence a) d'œuvrer avec les autorités haïtiennes compétentes pour faire en sorte d'assurer une présence internationale coordonnée qui veillerait à ce que l'inscription des électeurs et le scrutin respectent les normes démocratiques et b) de mettre en place les mécanismes appropriés pour l'observation internationale des élections.

Sécurité

73. La mission se demande si des ressources suffisantes sont disponibles pour assurer la sécurité pendant la période électorale. Les membres de la mission demandent au Département des opérations de maintien de la paix a) de procéder à une évaluation globale des conditions de sécurité sur le terrain et des ressources dont dispose actuellement la MINUSTAH; b) de formuler des recommandations sur les forces et le personnel de police supplémentaires qu'il faudra une fois que les plafonds fixés dans la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité seront atteints; et c) de formuler des recommandations visant à améliorer les règles d'engagement de la police civile conformément au mandat consistant à fournir, entre autres, un appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, le but étant de renforcer la sécurité et la protection globales avant et pendant la période électorale.

74. La MINUSTAH doit continuer à soutenir le Gouvernement de transition afin d'instaurer un climat de sécurité et de stabilité permettant le déroulement du processus constitutionnel et politique en Haïti. L'amélioration des procédures de coordination entre la Police nationale et la MINUSTAH est l'une des mesures à prendre à cet égard. La MINUSTAH souligne la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre la MINUSTAH, la police civile et la composante militaire.

75. Afin de mieux atteindre ces objectifs, la mission souligne que le Centre d'analyse conjoint doit devenir opérationnel le plus tôt possible pour centraliser et exploiter plus efficacement les informations dont disposent les composantes militaires, policière et civile de la MINUSTAH.

76. La mission de mande instamment au DOMP à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'utilisation effective et efficace de l'aviation pour appuyer les opérations de sécurité.

Dialogue national

77. La mission est d'avis que la dialogue politique, instauré récemment par le Gouvernement de transition avec l'appui de la MINUSTAH, doit être axé sur les éléments nécessaires au déroulement du processus électoral. Ce dialogue doit être poursuivi activement avec la participation des communautés. Le Conseil est aussi en faveur d'un dialogue à long terme auquel participent tous les secteurs de la société haïtienne et dont le but est de dégager une vision commune de l'avenir d'Haïti.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

78. La mission est arrivée à la conclusion que les autorités haïtiennes, avec l'appui de la MINUSTAH, doivent sans retard mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion proposé par la MINUSTAH en février. Il importe aussi d'expliquer sans retard ce que le Gouvernement de transition a l'intention de faire en ce qui concerne le statut des anciens membres de l'armée et tout paiement à quelque groupe qu'il soit doit se faire dans le cadre d'un programme de désarmement global.

79. La mission s'est inquiétée du déficit de financement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et invite la MINUSTAH et le DOMP à indiquer de façon détaillée au Conseil de sécurité si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour faire progresser rapidement le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en particulier sa composante réinsertion, compte tenu de l'information donnée plus haut.

Police nationale haïtienne

80. La mission souligne qu'il faut d'urgence accélérer la réforme de la Police nationale haïtienne afin qu'elle soit en mesure d'inspirer confiance aux Haïtiens et de les amener à compter sur elle pour assurer la sécurité publique sur tout le territoire haïtien. Cette réforme devrait être planifiée et exécutée par le Gouvernement de transition, avec l'appui de la MINUSTAH et des partenaires bilatéraux.

81. À cette fin, la MINUSTAH devrait collaborer avec le Gouvernement de transition à l'élaboration et à la publication d'un état final souhaité provisoire (effectif, normes) pour la Police nationale haïtienne et d'un programme d'action à cette fin (calendrier et ressources).

Renforcement des institutions

82. La mission souligne qu'il importe de reconstruire les institutions haïtiennes, un bon nombre d'entre elles, telles que les systèmes judiciaire et pénitentiaire, n'étant guère fonctionnelles, afin que la population puisse faire confiance aux structures de l'État. La mission demande à la communauté internationale de fournir une assistance à cet effet, notamment pour le renforcement des institutions.

83. La mission recommande que de nouvelles mesures dans le domaine judiciaire, notamment la participation d'experts internationaux en tant qu'observateurs, soient examinées avec les autorités haïtiennes et que le mandat de la MINUSTAH soit modifié pour permettre aux experts internationaux de participer et de concourir à cette tâche, s'il y a lieu.

Droits de l'homme

84. Tous les intervenants doivent respecter les normes relatives aux droits de l'homme sans exception. Tant les Haïtiens que la communauté internationale sont instamment priés de lutter contre l'impunité et de promouvoir le respect des droits de l'homme. La mission engage les autorités haïtiennes à se saisir à titre prioritaire des affaires les plus flagrantes, délicates ou notoires, notamment en menant des enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme par la Police nationale haïtienne. La communauté internationale est résolue à mettre un terme à

l'impunité en Haïti et à promouvoir en même temps le respect de la légalité et l'état de droit. La confiance et la réconciliation ne pourront être instaurées tant que des violations des droits de l'homme continueront d'être commises.

Développement et aide humanitaire

85. La mission est d'avis que la pauvreté généralisée est une cause importante des troubles en Haïti et souligne que le pays ne connaîtra pas de véritable stabilité tant qu'il n'aura pas consolidé son économie.

86. La mission demande à nouveau le versement rapide des contributions annoncées par les institutions financières internationales depuis la Conférence internationale des donateurs pour Haïti tenue en juillet 2004 et soutient énergiquement la conférence de donateurs de suivi de celle de Cayenne prévue au plus tard en juillet. Elle souligne également la nécessité de mettre en œuvre d'urgence les projets à effet rapide susceptibles de procurer des bienfaits immédiats à la population et ayant un grand retentissement. La mission demande aux donateurs de reprendre intégralement leur coopération avec Haïti, en examinant notamment la possibilité de fournir un appui dans les domaines prioritaires définis par le Gouvernement de transition, tels que l'infrastructure, l'énergie et l'environnement.

87. La mission est d'avis qu'il importe d'améliorer la coordination entre la MINUSTAH et les divers acteurs du développement en Haïti. Les efforts de développement, notamment dans les régions les plus pauvres, n'en seraient que plus efficaces.

88. Afin de faire mieux comprendre à la population haïtienne le mandat de la MINUSTAH et le rôle qu'elle joue en Haïti, la mission recommande que la MINUSTAH élabore et mette en œuvre d'urgence une stratégie de communication et une campagne de relations publiques dynamiques.

89. La mission réaffirme sa volonté résolue d'apporter une aide à la population haïtienne dans les efforts qu'elle déploie pour assurer la stabilité et le développement en Haïti. À cette fin, elle réaffirme la position du Conseil qui considère qu'Haïti a besoin d'une présence des Nations Unies à long terme.

Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social

90. La mission se félicite de l'occasion qui lui a été offerte de se rendre en Haïti en même temps que le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social et elle espère poursuivre sa collaboration avec ce groupe afin que les mesures à court et à moyen terme puissent jeter les bases d'un développement à long terme.

* * *

91. La mission tient à remercier le Gouvernement intérimaire et le peuple haïtiens de lui avoir offert leur assistance durant son séjour et d'avoir bien voulu lui faire part de leurs impressions et suggestions concernant l'avenir d'Haïti. Elle est aussi extrêmement reconnaissante au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés, et à ses collaborateurs, aux contingents et aux membres de la police civile de la MINUSTAH pour le soutien indéfectible qu'ils lui ont apporté et le travail inlassable qu'ils ont accompli dans des conditions difficiles afin d'assurer le succès de ses travaux. Elle tient à exprimer ses remerciements au Programme des Nations Unies pour le développement et aux organismes des Nations Unies pour les

efforts qu'ils ont déployés au cours de sa visite, ainsi qu'aux membres du Secrétariat qui l'ont accompagnée pour leur professionnalisme et leur assistance.

Annexe**Lettre datée du 31 mars 2005, adressée au Secrétaire général
par le Président du Conseil de sécurité***

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Haïti du 13 au 16 avril 2005, laquelle sera placée sous ma présidence, et en ont approuvé le mandat joint en annexe.

La mission, dont la composition vous sera communiquée prochainement, se déroulera en même temps que celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Ronaldo Mota **Sardenberg**

* Précédemment distribuée sous la cote S/2005/220.

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 avril 2005)

1. Le Conseil de sécurité a décidé d'organiser une mission en Haïti, qui sera placée sous la présidence du Brésil et se déroulera en même temps que celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti. La visite aura lieu du 13 au 16 avril 2005.
2. Les objectifs de la mission sont les suivants :
 - a) Faire part du message suivant aux parties prenantes locales :
 - i) Exprimer un appui total à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au maintien de la présence des Nations Unies en Haïti aussi longtemps que cela sera nécessaire;
 - ii) Souligner l'engagement à long terme de la communauté internationale aux fins de la stabilisation et du développement du pays et la nécessité pour les organisations internationales et régionales de continuer à fournir un appui en ce sens;
 - iii) Appeler l'attention sur le rôle moteur et les responsabilités du Gouvernement de transition pour atteindre les objectifs fixés;
 - iv) Mettre en évidence l'importance qu'il y a à renforcer la coordination entre le Gouvernement de transition et la MINUSTAH pour faire régner l'ordre. Réaffirmer et approuver l'appui continu offert par la MINUSTAH pour faciliter les initiatives du Gouvernement de transition;
 - v) Réaffirmer à quel point il importe de rejeter la violence, de protéger les droits de l'homme et de lutter contre l'impunité;
 - vi) Engager toutes les parties à participer sans réserve au processus électoral, en accord avec le calendrier proposé par le Conseil électoral provisoire, et à appuyer la tenue d'élections libres et régulières, tant à l'échelon local qu'au niveau national en 2005, et le transfert du pouvoir aux autorités qui auront été élues;
 - vii) Souligner l'importance cruciale qu'il y a à engager immédiatement un dialogue national ouvert à tous et placé sous le contrôle du peuple haïtien;
 - viii) Faire part de la détermination du Conseil de sécurité de voir tous les fonds annoncés se matérialiser promptement;
 - b) Évaluer le degré de coordination obtenu par la MINUSTAH dans tous les aspects de son mandat et celui des activités menées dans la capitale et dans le reste de l'île;
 - c) Examiner les progrès réalisés jusqu'à présent et évaluer les besoins dans les domaines suivants :
 - i) Sécurité :
 - a. Police. Évaluer la situation de la Police nationale haïtienne, les mécanismes envisagés pour la réformer et la création d'une force de police crédible, responsable de ses actes et respectée;

b. MINUSTAH. Évaluer l'exécution de la Mission dans le domaine de la sécurité et la voie à suivre, en tenant compte des capacités actuelles de la Police nationale et de la nécessité de renforcer la coopération entre la Police nationale et la Mission;

c. Désarmement, démobilisation et réinsertion. Évaluer les mesures prises, notamment sur le plan juridique, pour mettre en œuvre un programme global de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui s'adresse à tous les groupes armés illégaux, les mesures prises par le Gouvernement de transition et les mesures qui exigent une mise en œuvre immédiate, notamment de la part de la MINUSTAH;

ii) Transition politique :

a. Réconciliation. Examiner où en est le dialogue national et les mesures à prendre à cet égard par le Gouvernement de transition, avec le concours de la MINUSTAH;

b. Élections. Examiner où en sont la planification et la mise en œuvre du processus électoral et veiller à ce que les élections se déroulent selon le calendrier prévu;

iii) Droits de l'homme. Évaluer la situation des droits de l'homme, notamment en s'intéressant aux activités de la Police nationale, aux cas de détention arbitraire et aux besoins particuliers des femmes et des enfants;

iv) Développement :

a. Évaluer et encourager la mise en œuvre de projets à effet rapide, qui ont des conséquences directes sur les conditions de vie des Haïtiens, notamment dans les zones urbaines pauvres;

b. Examiner, en concertation avec le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti, les moyens d'aider le Gouvernement de transition à élaborer et à mettre en œuvre des projets de développement dans le pays, comme prévu dans le cadre de coopération intérimaire, et à formuler une stratégie de développement inscrite dans la durée;

v) Renforcement des institutions. Analyser l'évolution des projets et programmes relatifs à l'état de droit et à la réforme du secteur de la sécurité, notamment les institutions judiciaires et pénitentiaires, et évaluer les besoins et les problèmes dans ces domaines;

vi) Situation humanitaire. Évaluer la situation humanitaire.